



Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (PPEA)

Note d'information sur l'appel à candidature pour la formation en entreprenariat agricole

1. Contexte

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) accompagne le Gouvernement dans sa dynamique de faire du Bénin, une puissance agricole dynamique, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population à travers la mise en œuvre du Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (PPEA). Ce projet couvre l'ensemble des zones agro écologiques du pays et est mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) avec l'accompagnement technique du Centre Songhaï. Dans le cadre de la poursuite de ses activités dans le domaine de la formation, il est lancé un appel à candidature en vue de la sélection des personnes désireuses de bénéficier de la formation en entreprenariat agricole en vue de faire carrière dans l'agriculture.

2. Description de la formation

La formation est organisée en régime d'internat dans les centres Songhaï. Il s'agit d'une formation pratique dans les activités de production animale et végétale, transformation, création et gestion d'entreprise agricole et élaboration de plan d'affaire. Elle dure trois (03) mois au Centre Songhaï et est suivie d'une période d'incubation de trois (03) mois sur les sites PPEA de Kétou et Zangnanado. Au terme des six (06) mois (formation + incubation), les bénéficiaires quitteront les sites de formation et d'incubation pour s'installer à leur propre compte et mener leurs activités.

3. Profil requis

Les postulants doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise,
- être titulaire d'un diplôme en agriculture et / ou en enseignement technique et général. Le diplôme minimum requis est le BEPC ou son équivalent dans les domaines ci-dessus cités,
- avoir une expérience dans les activités agricoles et para agricoles,
- être âgé de 18 à 35 ans,

- être apte à suivre la formation et prêt à s'installer à son propre compte au terme de la formation.

4. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement comporter :

1. une fiche de candidature disponible sur le site web du PNUD à savoir www.bj.undp.org et du centre Songhaï www.songhai.org ou à retirer aux lieux de dépôts du dossier de candidature,
2. une demande manuscrite,
3. une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de certificat de nationalité,
4. une copie légalisée du diplôme exigé,
5. un curriculum vitae détaillé,
6. un engagement sur honneur à respecter le règlement intérieur des Centres de formation et d'incubation du PPEA et à s'installer à son propre compte à la fin de la formation.

NB. La possession d'un titre de propriété de parcelle et/ou de domaine cultivable dont dispose le postulant pour son installation est un atout.

5. Délai et lieu de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont reçus du 12 au 23 mai 2014 soit par mail à l'adresse suivante : ppea.benin@gmail.com soit par dépôt physique dans l'une des **mairies** sur toute l'étendue du territoire.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera déclaré irrecevable. Seuls les postulants dont les dossiers sont présélectionnés par le comité de recrutement seront convoqués pour les phases suivantes du processus.

Pour toutes informations complémentaires s'adresser :

- au siège du projet : téléphone : 96 93 94 59 ; ou ppea.benin@gmail.com
- au Centre Songhaï de Porto – Novo : téléphone : 20 24 60 92 ; ou formation@songhai.org

NB. Les dépôts de candidature par la poste ne sont pas autorisés.

6. Processus de sélection

- Pré sélection sur dossier
- Interview / entretien avec les candidats pré sélectionnés dans les chefs-lieux de département
- Sélection finale

7. conditions d'accès à la formation

Les candidats sélectionnés au terme du processus bénéficieront d'une bourse complète pour leur formation. Cette bourse couvre les frais de formation, de restauration et d'hébergement.

Toutefois, il est exigé de chaque bénéficiaire une somme forfaitaire de 50.000fcfa en vue de leur participation à l'acquisition des kits de formation (bottes, cache nez, uniformes, gants, petits matériels.)

Aucune allocation supplémentaire ne sera accordée aux bénéficiaires.